

PRISE EN CHARGE DE L'ALCOOLISME CHRONIQUE

Dans les Folia de février 2001, a été publié un articlelet sur la prise en charge de l'alcoolisme chronique, faisant suite à un article de synthèse publié dans le *JAMA* [281, 1318-1325 (1999)]. Il est écrit dans cet articlelet que la plupart des études, entre autres celles sur l'acamprosate et la naltrexone, n'ont pas eu un suivi suffisant en raison du taux élevé d'abandons dans cette population, et que les études qui ont bénéficié d'un suivi suffisant n'ont pas montré de bénéfice significatif du traitement médicamenteux dans la dépendance alcoolique. Il nous a été signalé de divers côtés que c'est une mauvaise interprétation de l'article du *JAMA* et qu'il existe bien des preuves quant à l'efficacité de l'acamprosate et de la naltrexone par rapport au placebo dans le traitement de l'alcoolisme chronique. Notre interprétation dans les Folia provient d'un commentaire sur l'article du *JAMA* paru dans *Evidence-Based Medicine* [5, 23 (2000)]. L'auteur de ce commentaire précise qu'il n'a pas pris en considération les études concernant l'acamprosate et la naltrexone, discutées dans le *JAMA*, étant donné que le taux de suivi dans ces études était inférieur au taux de suivi de référence (80%) fixé par *Evidence-Based Medicine*. Dès lors, il aurait été plus correct d'écrire dans l'articlelet des Folia: «Des données récentes ont montré une efficacité supérieure de l'acamprosate et de la naltrexone par rapport au placebo dans le traitement de l'alcoolisme chronique (notamment en ce qui concerne la fréquence de la consommation éthylique) mais que des études ultérieures avec un suivi suffisant s'avèrent nécessaires pour préciser le degré de cette efficacité. Par contre, les études avec un suivi suffisant n'ont apporté que peu ou pas de preuves quant à l'efficacité du disulfiram et des inhibiteurs sélectifs de la recapture de la sérotonine dans le traitement de l'alcoolisme chronique.»

Des formulaires de pharmacovigilance de couleur jaune sont insérés dans le Répertoire Commenté des Médicaments, et tous les 4 mois dans les Folia; ils sont aussi disponibles via l'internet à l'adresse suivante: <http://www.afigp.fgov.be/FR%20home/formulaires/fiche%20jaune.htm>. Nous vous encourageons à rapporter, à l'aide de ces formulaires, toutes les réactions que vous suspectez, sans oublier de mentionner vos nom, adresse et numéro de téléphone afin que le Centre de Pharmacovigilance puisse vous recontacter. Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le CENTRE NATIONAL DE PHARMACOVIGILANCE (Ministère des Affaires Sociales, de la Santé Publique et de l'Environnement, Inspection de la Pharmacie, Bâtiment Amazone, Blvd Bischoffsheim, 33, 1000 Bruxelles; téléphone n° 02/227.55.33 ou 02/227.55.09 fax n° 02/227.55.28).